Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030515LIGNT-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt-quatre février avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	P	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	P
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Nelly PHILIPPEAUX a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030515LIGNT-DE

Délibération n° 2026.03.05.15
LIGNE DE TRESORERIE

Un besoin de ligne de trésorerie a été évalué à 200.000 €.
Les offres ont été formulées auprès des banques comme suit :

- 200.000 € sur 12 mois ;
- Utilisation par tirages successifs minimum de 10.000 € ;
- Taux variable ou taux fixe
- Paiement des intérêts trimestriels ;

La proposition mieux disante est celle de la Caisse d'Epargne :

Emprunteur	Commune Saint Georges de Reintembault
Montant	200.000 €
Durée	12 mois
Taux	Taux ESTER + 0,6 %

Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office - Remboursement : débit d'office
Base de calcul	Exact/360
Demande de tirage, remboursement	aucun

Paiement des intérêts	Chaque trimestre, par débit d'office
Date limite de signature du contrat	Un mois à compter de son édition
Frais de dossier	600 €
Commission de non-utilisation	0,10% de la difference entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.€

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition de LA CAISSE D'EPARGNE pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et donne délégation à la Maire pour signer tous documents inhérents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

Marie-Claire BOUCHER